



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 09/12/2022

Reçu en préfecture le 09/12/2022

Publié le 9 DEC. 2022

ID : 087-218717809-20221207-2022077-DE

2022-077

L'an **DEUX MILLE VINGT DEUX**

**Le 7 décembre**

**Nombre**

**de Conseillers :**

**en exercice -23-**

**présents 20**

**votants 22**

le Conseil Municipal de la Commune de **SAINT-PRIEST-TAURION**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Claudette ROSSANDER, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal : 1<sup>er</sup> décembre 2022

**PRÉSENTS :** Mme ROSSANDER, Maire ; M. CHARVILLAT, Mme BESSE, M. LAUSERIE, Mme FOUCAUD, M. CHEVALIER, Mme LE GUEN, Adjoint ; M. DUPIN, Mme LACOUR, Mme PAGLIONE-BISMUTH, Mme LAURENT, M. PREUILH, M. FOURNIER, Mme DA SILVA, M. BERGERON, Mme LACOMBE, M. CHAUGNY, Mme DOUSSAINT, Mme DELOS, M. BÉNARD.

**ABSENTS :** Mme ROCHETEAU, M. HAU, M. FIKRI.

**Pouvoirs :** Mme ROCHETEAU donne pouvoir à Mme FOUCAUD, M. HAU donne pouvoir à M. LAUSERIE.

Madame Marie-Hélène PAGLIONE BISMUTH a été élue secrétaire de séance.

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ELAN AVENANT AUX CONVENTIONS VOIRIE ET ASSAINISSEMENT ET FONDS DE CONCOURS

Madame le Maire rappelle que par délibération en date du 29 septembre 2022, le conseil municipal s'était prononcé pour le reversement total de l'enveloppe financière du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) à l'EPCI ELAN. Cette décision faisait suite à l'absence d'unanimité du conseil communautaire dans sa séance du 25 août 2022 pour la répartition dérogatoire libre du FPIC au bénéfice de la communauté de communes ELAN. Chaque conseil municipal des communes membres avait alors deux mois pour se prononcer sur le mode répartition.

A l'issue de ce délai, le conseil municipal de VAULRY s'étant prononcé contre le versement intégral à ELAN, c'est donc la répartition de droit commun qui s'applique, chaque collectivité constatant à son profit le montant reversé du FPIC : soit 247 771 € pour l'EPCI et 574 254 € pour les communes du territoire dont 54 049 € pour la commune de Saint-Priest-Taurion.

Pour la communauté de communes ELAN, c'est une perte significative de ses ressources qui contribue à accentuer ses difficultés financières, mettant en péril l'équilibre de son budget et de sa trésorerie.

Dans sa séance du 27 octobre 2022, le conseil communautaire a décidé de compenser à l'euro près cette perte de ressource :

- en baissant ou en supprimant l'aide accordée aux communes au titre des missions d'entretien de la voirie communautaire et des ouvrages d'assainissement par voie d'avenants aux conventions existantes

- en sollicitant un fonds de concours des communes pour lesquelles le montant du FPIC est supérieur à la somme versée au titre des conventions voirie et assainissement.

Pour la commune de Saint-Priest-Taurion, la situation est la suivante :

FPCI	Voirie	Assainissement	Fonds de concours
54 049 €	21 917,70 €	18 615 €	13 516,30 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les avenants aux conventions de voirie et d'assainissement.
- **DÉCIDE DE VERSER** un fonds de concours de 13 516,30 € à la communauté de communes ELAN.

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.*

*Pour Copie conforme*

Le Maire,

**Claudette ROSSANDER**

Signé par : Claudette ROSSANDER  
Date : 09/12/2022  
Qualité : MAIRE